

L'esclavage en Afrique :
histoire, héritages et actualités

Conférence internationale organisée à Nairobi (Kenya)

27, 28 & 29 Octobre 2014

Centre Africain de Recherches sur les Traites et les Esclavages (CARTE) - UCAD, Dakar-Sénégal

Centre d'Études et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA), Yaoundé, Cameroun

National Museums of Kenya, Shimoni Slavery Museum, Mombasa, Kenya

Catholic University of Eastern Africa, Nairobi, Kenya

IRD – Urmis "Migrations et Sociétés", Université de Nice, France

CNRS- Ciresc– Centre International de Recherche sur les Esclavages (CRPLC, Centre National de la Recherche Scientifique), Paris, France

1. Enjeux du colloque

Les recherches sur les esclavages connaissent depuis plus d'une décennie un nouveau dynamisme. Plusieurs facteurs ont concouru à ce vigoureux regain d'intérêt. La conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, réunie à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 7 septembre 2001 a contribué à cette dynamique tout en mobilisant les organisations de la société civile. Elle a mis l'accent sur les relations étroites entre certaines des injustices sociales les plus marquantes du monde contemporain et les expériences historiques de captivité, d'inégalité et de domination, de traite et de mise en esclavage des êtres humains. La conférence de Durban a également mis en évidence d'importantes lignes de fracture entre, d'une part, les différentes mémoires en compétition relativement aux valeurs et fonctions associées à ces expériences et, d'autre part entre les discours mémoriels et les résultats les plus récents des recherches sur les esclavages et les traites. La recherche s'est aussi nourrie d'expériences sociales et politiques car dans de nombreux conflits sociaux et mémoriels entre communautés, la référence à l'esclavage et au statut servile a

ressurgi comme facteur explicatif, soulignant ainsi comment l'esclavage et la servilité exerçaient une certaine influence sur les luttes sociales, idéologiques, politiques et religieuses.

Toutefois, l'examen des résultats de cette recherche dévoile un déséquilibre notoire en termes de production entre les parties du monde concernées par les traites et les esclavages. Les zones les mieux représentées dans les études historiques, anthropologiques, économiques, politiques, littéraires et artistiques sont les Amériques et les îles de la Caraïbe. Le lien clairement posé entre des expériences historiques d'esclavage et des formations sociales contemporaines de discriminations a aussi été exploré différemment. Au sein des sociétés européennes et états-unienne, dans un questionnement polymorphe sur la colonisation et le multiculturalisme, le silence longtemps entretenu sur l'importance de la traite négrière et de l'esclavage dans l'élaboration des définitions de la Nation a été levé. Le voile qui a longtemps couvert, dans le monde arabe, de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient, l'esclavage des Subsahariens dans les traites, transsaharienne et océan-indienne, commence à se déchirer. En effet, en dépit de son inscription dans la longue durée, la mise en esclavage des Subsahariens dans cette région du monde est demeurée une question refoulée de l'espace public et peu examinée par les sciences sociales.

Du côté de la recherche africaine, des efforts notoires ont été investis dans l'étude des traites exportatrices de l'Atlantique principalement, de l'océan Indien et du Sahara subsidiairement. Depuis les vingt dernières années, à la suite des travaux pionniers de Claude Meillassoux, de Suzanne Miers et d'Igor Kopytoff, d'Harris Memel Fotê et plus récemment, d'Akosua Perbi, de Paul Lovejoy, de Martin Klein, ou encore de Roger Botte et Charles Becker, de nouvelles recherches sur l'esclavage en Afrique ont émergé mais ont très peu essaimé dans le champ académique en Afrique. Certaines questions demeurent des angles morts de la recherche africaine et africaniste bien que l'esclavage ne soit pas un problème éloigné des sociétés contemporaines. Le quotidien (matériel et symbolique) de nombreuses communautés du continent reste, en effet, largement marqué par les héritages et l'actualité de systèmes de domination et d'inégalités largement répandus sur le continent.

2. Présentation générale des thématiques de la conférence

A. L'esclavage et ses héritages en Afrique

Différentes raisons ont été avancées pour expliquer, en Afrique, le quasi-silence sur les traites et les esclavages dont l'importance dans l'histoire et l'actualité des sociétés africaines est pourtant largement attestée. Cette situation, qui a enregistré ces dernières années une remise en cause certaine mais encore timide, a elle-même une histoire intéressante à interroger. Ne participe-t-elle pas de logiques de pouvoir qui ont des impacts sur les recherches universitaires ? Le mouvement anticolonial, cherchant à masquer les conflits internes aux sociétés africaines, n'a-t-il pas participé à la pérennisation du silence, rarement brisé, sur l'esclavage en Afrique ? N'a-t-il pas également contribué à rendre inaudibles les voix des groupes subalternes en général et celle des descendants d'esclaves en particulier ? Passif ou actif, issu d'un passé lointain ou récent, pratiqué de manière continue ou non, l'esclavage et ses héritages ont grandement influé sur des questions aussi importantes que l'accès à la terre, à l'éducation, à l'exercice de certaines fonctions politiques, religieuses ou administratives d'une part, la reconnaissance de la citoyenneté des

personnes ou la marginalisation sociale des groupes serviles ou de leurs descendants, d'autre part. Par exemple, dans certains contextes, on constate de réelles discriminations résidentielles avec des descendants d'esclaves confinés dans des villages ou quartiers ségrégués, avec un accès limité aux ressources publiques.

À la faveur de la reconfiguration récente des espaces publics et politiques, marquée par des mouvements revendicatifs en vue du respect des droits humains et citoyens, les victimes de l'esclavage ancien ou contemporain se font de plus en plus entendre, exigeant la prise en compte de leur passé par leur Nation voire même la réparation des torts qu'ils auraient subis du fait de leur statut social. Il en résulte une mise en débat de plus en plus fréquente de la question de l'esclavage en Afrique, même si les sciences sociales et les humanités accusent un retard relatif par rapport aux revendications mémorielles. Ainsi, ces questions et les débats qu'elles suscitent sont encore timidement explorés par la recherche académique africaine alors qu'ils sont massivement présents dans les réseaux sociaux relayés par internet.

B. Les logiques de légitimation

La condition d'extranéité par rapport à la société du maître s'attache à la personne mise en esclavage. L'intégration de l'esclave dans un système de parenté fictive comme la position subalterne de cadet à vie participe au camouflage de cette extranéité. Ce mode de gestion des esclaves permet-il d'affirmer que le système de mise en servitude des personnes en Afrique ne saurait être caractérisé d'esclavage ? Quoiqu'il en soit, en Afrique comme ailleurs, le système se reproduit par acquisition de nouveaux captifs ou par transmission du statut servile à la descendance de l'esclave. Chaque système esclavagiste produit une idéologie de légitimation, un environnement culturel et social partagé et des cadres juridiques de gestion de la relation servile entre maître et esclave. Une relation régie par des rapports de force qui s'expriment dans les lois et traditions de chaque société, pesant sur les protagonistes, avec des possibilités de s'en défaire suivant des conditions spécifiquement déterminées.

L'intégration du rapport servile dans le système de parenté, souvent rencontrée dans le mode de gestion des esclaves en Afrique mais non exclusive à ce continent, participe de ces rapports de force. Est-il alors pertinent d'en déduire l'existence d'« un esclavage africain » qui serait plus humaniste ou figé dans des traditions immuables, ou devons-nous parler d'« esclavage en Afrique » prenant des formes et des contenus en évolution et qui dépendent du rapport de forces entre maîtres et esclaves ? Les initiateurs de la traite transsaharienne ont d'abord mobilisé la différence de religion pour légitimer la mise en esclavage des Subsahariens dont la présence massive dans les sociétés nord-africaines et moyen-orientales a contribué à la « racialisation » des rapports serviles. Quel impact cette combinaison du religieux et du racial, a-t-elle eu dans l'histoire des relations entre les communautés impliquées dans cette traite et la mise en esclavage des Subsahariens dans les sociétés nord-africaines ? Qu'en est-il des spécificités du régime de l'esclavage en Afrique par rapport, à la traite et à l'esclavage atlantiques ? L'esclavage atlantique qui a stabilisé la catégorie de « noir » et son équivalence avec le statut d'esclave à partir du XVIII^e siècle a-t-il eu une influence sur la façon de percevoir l'esclave et l'esclavage dans les sociétés d'Afrique ? L'esclavage sahélo-saharien a-t-il influencé les catégories de l'esclavage atlantique ? Quelles sont les similitudes et les divergences observables dans les trois espaces de la traite,

atlantique, océan-indienne et sahélo-saharienne, à propos du passage de la règle religieuse à la règle raciale dans le traitement de l'esclavage en Afrique ?

Répondre à ces questions passe par un retour sur la genèse de cette caractérisation d'humaniste ou d'intégrateur qui émerge au moment de l'abolition de l'esclavage. Pour se défaire de la pression des mouvements abolitionnistes en Europe, à partir de l'imposition d'une double référence à l'esclavage – la référence atlantique héritière de l'esclavage antique et du servage médiéval, et de l'esclavage au Maghreb et au Moyen-Orient - l'administration coloniale a inventé un « esclavage africain » assimilable à la domesticité, assertion reprise à son compte par le mouvement nationaliste et les descendants des propriétaires d'esclaves pour nier le statut servile de leurs esclaves. Les vocables « esclavage de case », « esclavage domestique » dont l'histoire reste à faire, sont les expressions caractéristiques de la bibliothèque administrative et ethnologique coloniale. La conférence discutera de ces questions théoriques déjà largement débattues dans les études pionnières sur l'esclavage en Afrique et ailleurs.

C. Les formes de contestation : résistances et abolitions

Révoltes armées, exodes massifs ou fuite individuelle, les résistances aux traites et à la mise en esclavage ont jalonné l'histoire de l'Afrique et revêtu des formes multiples. La violence et la fréquence des révoltes se sont accentuées avec l'intensification de la mise en captivité et de l'esclavage due à l'essor de la traite atlantique. Les rébellions des esclaves contre les maîtres ont abouti dans certaines régions du continent à la libération de vastes espaces d'où ont émergé des États dirigés par d'anciens esclaves. Les témoignages sont également nombreux sur des évasions, des révoltes victorieuses ou sévèrement réprimées dans les captivités des comptoirs de la côte atlantique, à partir du XVII^e siècle. Plusieurs fois, les activités de traite ont été remises en cause dans différentes régions du continent par des révolutions politiques victorieuses.

La contestation du système esclavagiste a pu aussi prendre des chemins paradoxaux. Les abolitions juridiques qui ont accompagné l'expansion coloniale du XIX^e siècle ont été ainsi des opportunités saisies par les victimes des traites internes pour développer des refus collectifs de la servitude, sous la forme d'exodes massifs et de retours en masse vers leurs pays d'origine. Nombreux sont, à cette époque, les esclaves fugitifs qui se réfugient dans les enclaves atlantiques où l'abolition est proclamée même si son effectivité demeure problématique.

L'affranchissement, expression de la volonté du maître ou conséquence d'une situation juridique spécifique, et le rachat, constituent également une voie d'accès à l'émancipation. Ils se réalisent fréquemment dans des conditions qui laissent le bénéficiaire dans un état de dépendance et/ou une infériorité sociale qui lui rappellent, et à sa descendance aussi, les anciens liens de la servitude. Toutes ces logiques de libération de l'esclave attestées dans les systèmes serviles en Afrique seront interrogées par cette conférence. L'objectif est de mettre en évidence leurs spécificités en rapport avec leurs contextes historiques et les cadres juridiques et idéologiques qui les régissent.

3. Objectifs de la conférence

La conférence internationale à laquelle nos institutions invitent les chercheurs a pour ambition de marquer un moment important de relance et d'amplification de la recherche sur l'esclavage en Afrique. La conférence valorisera toutes les sources, orales, écrites et iconographiques tout en aménageant une place spéciale à celles plus rares qui permettent de reconstituer des récits de vie

pouvant faire entendre la voix des esclaves et celle de leurs descendants. En outre, elle encourage l'étude de l'esclavage en Afrique pour mieux saisir son rapport avec les traites exportatrices auxquelles l'historiographie de l'Afrique a consacré des efforts considérables.

La réflexion se penchera alors sur les thèmes suivants :

1. L'esclavage et les traites dans les sociétés africaines, des origines de l'esclavage au VII^e siècle
2. L'esclavage et les traites en Afrique du VIII^e au XV^e siècle
3. L'esclavage, les traites esclavagistes et la colonisation en Afrique
4. Les mouvements anti-esclavagistes et les abolitions en Afrique
5. Le vocabulaire de l'esclavage : les termes désignant les esclaves et les descendants d'esclaves en Afrique
6. Le travail servile en Afrique
7. L'esclavage, la citoyenneté et les relations de pouvoir en Afrique, du passé au présent
8. L'esclavage et la question foncière en Afrique
9. Les idéologies et discours esclavagistes en Afrique. De la construction de l'altérité de l'esclave autour des notions de « sang » et de « race »
10. Les formations sociales esclavagistes en Afrique
11. L'esclavage en Afrique et les traites exportatrices
12. L'esclavage contemporain et le trafic des êtres humains en Afrique
13. L'esclavage et les systèmes juridiques en Afrique
14. Esclavage et culture en Afrique : littérature, musique, arts et cinéma
15. Religions et esclavage en Afrique
16. Les biographies et les voix d'esclaves en Afrique
17. Esclavage et relations internationales en Afrique
18. Patrimoine et mémoires de l'esclavage en Afrique
19. Taire l'esclavage : déni, non-dits d'une expérience
20. Migrations, circulations des personnes en Afrique

4. Comité de parrainage

Edward Alpers
Thierno Mouctar Bah
Boubacar Barry
Catherine Coquery-Vidrovitch
Martin Klein
Doulaye Konaté
Paul Lovejoy
Elikia M'Bokolo
Amadou Mokhtar Mbow
Binetou Sanankoua

5. Comité scientifique

Patrick Abungu
Zekeria Ahmed Salem
Antonio Almeida Mendes
Anthony Asiwaju
Mamadou Badji
Marie Pierre Ballarin
Maurice Bazémo
Alice Bellagamba
Giulia Bonacci
Alpha Boureima Gado
Myriam Cottias
Mamadou Diouf
Patrick Harries
Alioum Idrissou
Herman Kiriama
Catarina Madeira Santos
Henri Médard
Samuel Nyanchoga
Solofo Randrianja
Benedetta Rossi
Ahmadou Schou
Ibrahima Thioub
Salah Trabelsi
Ephraim Wahome

6. Organisation de la conférence

Il est demandé aux personnes souhaitant présenter une communication à cette conférence d'envoyer un résumé de 1500 signes (espaces compris) en français et en anglais et une notice biographique indiquant l'affiliation universitaire et l'adresse complète avant le **28 février 2014**.

Les personnes souhaitant présenter un panel de 4 ou 5 intervenants au maximum (2500 signes, espaces compris) doivent joindre à sa présentation les résumés et les notices biographiques de tous leurs intervenants. La sélection sera faite par le comité scientifique et les réponses seront envoyées le **31 mars 2014** au plus tard.

Les communications, d'une longueur maximale de 50 000 signes (Times 11 ou équivalent, espaces, notes et bibliographie compris) devront parvenir aux organisateurs avant le **31 juillet 2014**.

Chacun des intervenants devra s'assurer de réunir le financement nécessaire à sa participation à la conférence. Un budget restreint sera dédié au soutien à la participation de quelques jeunes chercheurs africains. Un formulaire de demande d'aide financière sera mis en ligne sur le site de la conférence.

Durant le colloque, chaque participant disposera de 15 minutes pour présenter sa communication. Un discutant reviendra sur les papiers de chaque panel pendant 10 minutes. Le

public aura 30 minutes pour discuter, dialoguer avec les intervenants. Les langues du colloque seront le français et l'anglais.

Les résumés pour proposition et les textes des communications sont à envoyer par E-mail à l'adresse suivante : slafco2014@gmail.com

La conférence se tiendra à Nairobi, des lieux d'hébergement seront proposés. Outre les circuits classiques, toutes les informations utiles aux participants seront disponibles sur le blog suivant : <http://slafco2014.blogspot.com/> à partir du mois de janvier 2014.

Des militants associatifs anti-esclavagistes seront invités à prendre part à des forums publics pour débattre avec les scientifiques de leurs engagements d'une part et de leurs attentes par rapport à la recherche africaine d'autre part. Au programme de la conférence figure la projection de films documentaires sur l'esclavage et les traites esclavagistes en Afrique.

Comité d'organisation

- Patrick Abungu - National Museums of Kenya, Shimoni Slavery Museum, Mombasa, Kenya
- Marie Pierre Ballarin - IRD / URMIS – Nice, France
- Giulia Bonacci - IRD / URMIS / CFEE, Addis Ababa, Ethiopia
- Myriam Cottias - CNRS- CIRES "Centre International de Recherches sur les Esclavages", Paris, France
- Alioum Idrissou - Centre d'Études et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA), Yaoundé, Cameroun
- Herman Kiriama - Australian Cultural Heritage Management (ACHM), Melbourne, Australia
- Samuel Nyanhoga - Catholic University of Eastern Africa, Nairobi, Kenya
- Ahmadou Schou - Centre d'Études et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA), Yaoundé, Cameroun
- Ibrahima Thioub - Centre Africain de Recherches sur les Traités et les Esclavages – UCAD, Dakar, Sénégal